

Rapport d'activités 2025

Membres de l'assemblée générale 2025



- **SFR**

- R Chapurlat
- F Debiais
- E Dernis
- R Forestier
- V Gaud Listrat
- J Morel
- A Perdriger
- P Richette

- **SNMR**

- C Augareils
- H Bard
- PH Benhamou
- V Diebold
- C Bologna
- M Maravic
- B Morand
- E Senbel

- **COFER**

- B Fautrel
- C Gaujoux Viala
- A Constantin
- JH Salmon

- **INVITES**

- **Universités** RM Flipo
- **CNOM** Dr Ollagnon
- **REF** M Moret
- **Chargé de mission** FSM : Ph Orcel)

Rapport d'activités : réunions



-
- 1 AG 14/12/2025
- Réunions du bureau: 3 (12/2, 17/3, 30/6, 26/8)
- Commissions :
 - Certification périodique
 - Livre blanc

Rapport d'activités : réunions



- Nos institutions :contacts mails ++
 - SFR
 - SNMR
 - COFER
 - REF – loi garrot 17/4
- Autres spécialités
 - FSM (journée de FSM 18/3/2025)
 - ASNR (Autorité de sureté nucléaire et de radio protection)
 - ✓ - Comité national d'imagerie – 10/10/25 – H Bard
- UEMS : 2 représentants
- Conseil de l'ordre des médecins – (nov 2025- certification périodique et PADHUE)

Rapport d'activités : réunions



-
- Comité scientifique du Registre Tiago (juin25)
- Listing des rhumatologues
- Enquête sur prescription initiale des biothérapies en ville
 - N° 1 : Publiée (dec25)
 - N°2 en cours
- Livre Blanc rhumatologie
 - 2005-2015-2025
 - 10 réunions avec ORS Bretagne
 - 5 réunions contributeurs
 - >300 mail

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **ANSM :**
 - levée de la PIH et Biosimilaires (Stelara -oct2025)
 - Méthotrexate (oct2025)
 - Colchicine (sept – oct)
 - Adénuric/febuxostat (oct 25 – 20/11)
 - Avis sur lettre sur rupture Colchimax (8/12)
 - Problème des mesures de l'appareil STRATOS (9/25)

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **DGOS** demandes d'experts pour PHRC
 - 1 PHRC en janvier 2025 via la FSM –PPR (Adeline Ruysens)
 - Mise à jour des médicaments essentiels (10/10)

CNOM

- Formations rhumatologiques/certification des PADHUE
- Échographie dans le champ de compétence du rhumatologue
- Accès direct aux MK (23/1/25)
- Avis AXOMOVE thérapie: inscription sur listes des activités de télésurveillance médicale
- Patient partenaire / ETP
- PRP en esthétiques

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **HAS (1)**

- Travaux sur la fibromyalgie (A Perdriger) publiée 19/6/2025
- Entorses du ligament colateral de chevilles (P Legoux) 15/5/ 2025
- Épicondylites latérales du coude: reco de bonne pratique destinée aux kiné (H Bard, P Legoux) 13/1/25
- Syndrome fémoro patellaire : évaluation et traitements rééducatifs (sept2024) (J Coste, relecture Bologna, Diebolt, Maheu)
- PEC tendinopathies rompues de la coiffe des rotateurs – 19/6

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- HAS (2)
 - Maladie coeliaque de l'enfant et adulte (note de cadrage, 17/10/24) (B Cortet, RM Javier, V Breuil)
 - Mesure de VS : pertinence médicale : 2025 (C Richez)
 - Pair aidance (1/2025) C Sordet
 - Chirurgie d'exérèse de hernie discale par endoscopie —(Violaine FOLTZ, G Avenel, A Zagala) 22/8 18/9 ←
 - PEC femme en pré ménopause et ménopause, (A Molto, K Briot, F Tremollieres, T Thomas)
 - Dépistage du Kc du col chez les immunodéprimés (J Avouac, A Molto, S Bitoun, R Seror, G Necturne)

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- HAS (3)

- - recrutement pour commission sur la pertinence des actes

Proposition Emmanuelle DERNIS



Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **Haut Conseil de la Nomenclature** : Bernard MORAND,
 - experts – Révision CCAM (1/2025)
 - Problème des infiltrations sans echo
 - Cotations des perfusions à domicile (transmis par FSM)
- **CNAM**

Sollicitations pour les actes à surcoût Mais pas vraiment concerné En réalité acte fait par un petit nombre de personnes ayant un coût de matériel particulier concerne plutôt la chirurgie notamment robotique

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **ANDPC :**
 - Transmission annuelle des chiffres rhumato
 - 2026 - disparaît
 - *Elle sera remplacée par HAS pour le côté scientifique*
- Et en discussion pour les indemnisations et frais*

Rapport d'activités : avis, désignation d'experts



- **Associations de patients**
 - Contacts fréquents
 - Levée de PIH
 - Biosimilaires

TENS



-
- III.1.1. – Appareils La prescription (location, achat, renouvellement de l'achat) doit être réalisée par : – un médecin exerçant dans une structure spécialisée dans la douleur chronique (SDC) appelées également structures d'étude et de traitement de la douleur chronique ; – ou un médecin ayant validé un diplôme universitaire de prise en charge de la douleur ou une capacité d'évaluation et de traitement de la douleur.
- (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052404080>)
« La prescription (location, achat, renouvellement de l'achat) doit être réalisée par :
- - « - un médecin exerçant dans une structure spécialisée dans la douleur chronique (SDC) appelées également structures d'étude et de traitement de la douleur chronique ; ou
 - « - un médecin ayant validé un Diplôme Universitaire de prise en charge de la douleur ou une Capacité d'évaluation et de traitement de la douleur ; ou
 - « - un médecin qualifié ayant validé un DES comprenant une formation à l'électrothérapie.

Rapport d'activités :



- - Le Livre Blanc
 - 9 chapitres, pages , contributeurs
 - Enquête PIVI N°1 publiée dec25
 - Enquête PIVI N°2 – congrès SFR dec 2025
 - Listing rhumatologues
 - ✓ Redaction d'un contrat de cotraitance pour conformité RGPD
 - ✓ Gros travail collaboratif CNP SNMR (et récemment coordonné par Guy BAUDENS sollicitation en région)

Rapport d'activités : Publications



- Revue du rhumatisme : Le livre blanc (soumis cette semaine)
- Enquête sur levée de la PIH, revue du rhum dec 2025
- Mise a jour , textes pour site internet. Pour l'instant toujours en attente des textes sur la certification donc communication minimale . Relance com +++ livre blanc puis certification periodique au top départ. En théorie le CNOM relancera TOUS LES RHUMATO pour se mettre en rapport avec le CNP



- PROPOSITION
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REDACTION DES OP EN S'APPRORIANT LES TECHNIQUES DE REDACTION POUR NE PAS LIMITER LEUR USAGE

Référentiel de certification périodique du CNPR



Assemblée générale du CNPR

Dimanche 14 Décembre 2025

Quelques rappels de base

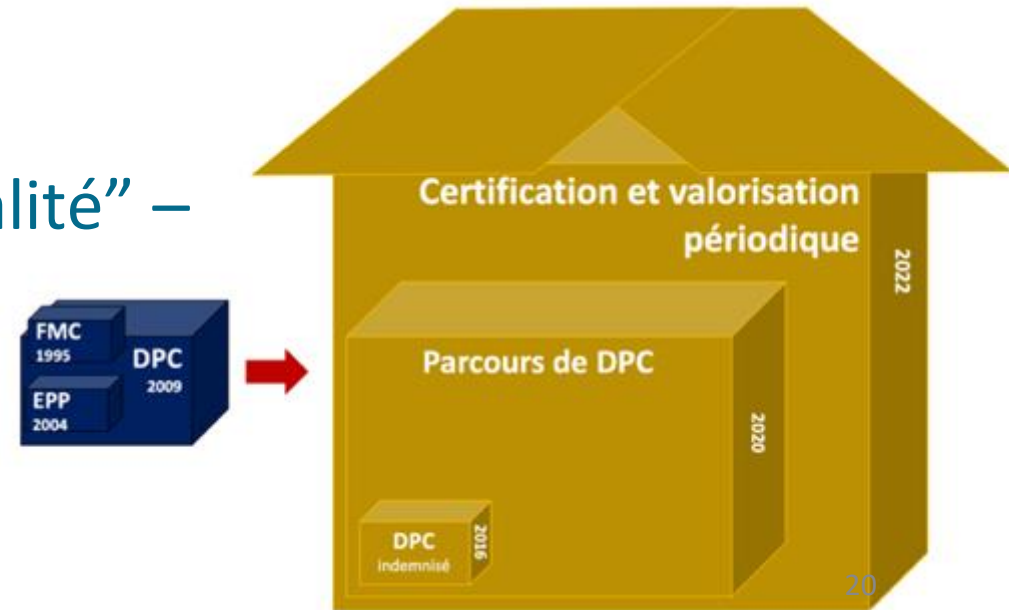


- **Objectif** : prise en charge du patient selon les données actuelles de la science médicale
- **Obsolescence des connaissances** : continue et progressive, mais aussi par paliers en fonction d'évolutions technologiques, diagnostiques et thérapeutiques ou liée à un transfert d'une technique (ex. échographie en rhumatologie)
- **Obligation de se perfectionner de façon permanente** : déontologique (article 11 du CDM) et légale (ordonnance du 26 avril 1996, L 367.2)

Idée directrice des réflexions de la FSM



- Pas d'accumulation des obligations (suppression DPC)
- Certification périodique conçue comme une démarche qualité globale :
 - ne superposant pas les dispositifs précédents : FMC, EPP/APP, DPC, accréditation...
 - mais les intégrant intelligemment – comme les briques d'une "maison qualité" – dans un portefeuille global géré au fil de sa carrière par le médecin avec l'appui de son CNP



Analyse du retour de la DGOS



- **Projets initiaux transmis en août 2024...retour le 20 juin 2025...**
 - *“on peut juger de l’important travail qui a été conduit”*
 - *“on peut les classer en 3 grands groupes”*
 - ✓ 1^{er} groupe : *“suffisamment complets pour permettre aux professionnels de s’y retrouver sans difficulté”*
 - ✓ 2^{ème} groupe : *“sont aussi de bonne facture mais pour lesquels des compléments peuvent s’avérer plus ou moins nécessaires pour disposer d’un document opérationnel”*
 - ✓ 3^{ème} groupe : *“au sein desquels il manque davantage d’éléments”*
- **Notre référentiel est placé dans le 1^{er} groupe**



Analyse du retour de la DGOS... suite...



- **Notre référentiel est placé dans le 1^{er} groupe**
- **Mais la FSM d'oppose à une publication en ordre dispersé des référentiels des 47 CNP**
- **Message d'Olivier Goëau-Brissonnière à Éric le 15 juillet**

Analyse du retour de la DGOS... suite...



- Notre référentiel
- Mais la FSM d'
- des référentiels
- Message d'Olivier

De: Olivier Goëau-Brissonnière olivier.goeau-brissonniere2@orange.fr 
Objet: Référentiel de certification
Date: 15 juillet 2025 à 10:23
À: eric.senbel@gmail.com
Cc: Philippe Orcel pbgo@me.com, Francis DUJARRIC dujarric.francis@wanadoo.fr, Frédéric FOSSATI ffossati@nordnet.fr, Le Borgne Valérie valerie.leborgne@specialitesmedicales.org



Cher Eric,

Enfin... nous avons eu un retour de la DGOS sur leur lecture de nos référentiels !

Globalement, *“l’importance du travail conduit par les CNP”* et la FSM a été reconnue et les référentiels ont été jugés *“très riches”* : on ne peut que se féliciter de cela et tous vous remercier pour les efforts déployés depuis 3 ans. Il y a toutefois quelques remarques et réserves exprimées dans ce retour de la DGOS, résumées en quelques mots : *“... même s’ils présentent dans leur contenu une certaine hétérogénéité”*.

La DGOS souhaitait publier dès maintenant les référentiels jugés *“aboutis”*, dont le vôtre ! – en réservant une période de révision pour les autres, anticipant leur publication à l’automne. La FSM et le CMG ont exprimé leur volonté que la publication soit synchrone pour TOUS les référentiels, conformément à l’esprit d’équilibre (ou équité) qui nous a toujours animés.

Travail de révision



- **Pendant l'été, ajustements *a minima* :**
 - adaptation de l'introduction
 - précisions sur les attendus quantitatifs et méthodologiques et les éléments de preuve
 - mise à jour des annexes : actions de DPC, DIU/DU ; coordonnateurs régionaux du DES (à défaut de liste des terrains de stage MSU)
 - liste d'abréviations et acronymes
- **Envoi du référentiel (v18) à Éric le 22/09 puis (v20) au comité scientifique du CNPR le 29/09 :**
 - échanges avec plusieurs membres du CS
 - version finale (v22) envoyée à la FSM le 07/10
 - document global de la FSM finalisé fin novembre et envoyé à la DGOS le 29

Document fi



REFERENTIELS DE CERTIFICATION PERIODIQUE
ETABLIS PAR LES CNP DE SPECIALITES MEDICALES DE LA FSM



- 2025 -

**47 référentiels
955 pages**

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?



REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE RHUMATOLOGIE

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins rhumatologues, comme tous les professionnels de santé à l'Ordre. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

➤ CRITÈRES DE VALIDATION - TÉLÉSERVICE 'Ma Certif' Pro Santé'

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification. **LE CNPR A DÉFINI À UN MINIMUM DE DEUX LE NOMBRE D'ACTIONS A VALIDER POUR CHAQUE BLOC POUR QU'UN RHUMATOLOGUE VALIDE SON CYCLE DE CERTIFICATION.**

Outre les attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNPR mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission Professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans un espace personnel du téléservice 'Ma Certif' Pro Santé', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNPR avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que les médecins réalisent déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNPR a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNPR devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.



À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.1	Actions de formation ou programmes intégrés au titre du DPC , dans le cadre des OP, proposé par RhumatoDPC ou un autre ODPC	<ul style="list-style-type: none"> • Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 2 la liste des actions pour 2025-2026 • À destination des rhumatologues • Participation comme apprenant ou formateur • Minimum de 2 DPC sur 6 ans pour valider UNE ACTION • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS ; décret du 22 mars 2024) 	Transmis par ANDPC
1.2	Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel , dispensées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi</i> ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Voir en annexe 3 la liste actualisée des congrès et autres formations @rhumatologiques de niveau national ou international, des journées régionales de formation • Participation comme apprenant ou formateur (y compris communication orale lors d'une session scientifique) • POUR LES CONGRÈS : minimum équivalent d'une journée de 2 fois 4 heures ; au moins 2 congrès différents sur 6 ans pour valider UNE ACTION • POUR LES FORMATIONS HORS CONGRÈS : participation à au moins 3 sessions de FMC par an durant au moins 2 ans sur la durée de 6 ans • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM 	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
1.3	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités ou autres	<ul style="list-style-type: none"> • Voir en annexe 4 la liste actualisée des formations retenues par le CNPR • Éligibilité de fait (décret du 22 mars 2024) 	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
1.4	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université	<ul style="list-style-type: none"> • Voir en annexe 5 la liste des activités d'enseignement retenues par le CNPR • Minimum de 8 heures d'enseignement/formation par an durant au moins 2 ans 	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

1.5	Formation à la Maitrise de stage universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Formations proposées par l'ANDPC ou par une URPS 	Attestation fournie par l'ANDPC ou par l'URPS
1.6	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Publications dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Position de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur • Au minimum 1 publication sur le cycle 	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
1.7	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans 	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
1.8	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique, de type "journal club"	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.9	Test de lecture d'une revue médicale réussi	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.10	Action "hors liste"	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
2.1	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Liste des registres validés par le CNP en annexe 6 	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
2.2	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC	<ul style="list-style-type: none"> • Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 2 la liste des actions pour 2025-2026 • À destination des rhumatologues • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Transmis par ANDPC
2.3	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.4	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé : RMM, RCP, CREX, autres méthodes d'EPP, patients traceurs	<ul style="list-style-type: none"> • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Minimum de 4 participations pour valider UNE action 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.5	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire (au sein d'une CPTS ou d'une ESS)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.6	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins	<ul style="list-style-type: none"> • Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.7	Participation à un réseau de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans 	Attestation de participation fournie par l'administrateur du réseau et transmise par le médecin
2.8	Gestion des risques en équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

2.9.	<ul style="list-style-type: none"> • Autres actions d'amélioration des pratiques : missions, expertises, participation à des recommandations à la demande d'un organisateur institutionnel (CNP, Ordres, syndicats, le ministère ou des agences) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.10.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise de projets médicaux, de projets de recherche • Minimum de 2 projets expertisés pour valider UNE action • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
2.11.	Encadrement de stages, maîtrise de stage, tutorat	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement/tutorat dans le cadre d'un 3^{ème} cycle de formation médicale • Participation cumulée équivalente à 6 mois sur un cycle de certification • Liste des stages de MSU en annexe 7 • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.12.	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labélisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre national ou international	<ul style="list-style-type: none"> • Participation comme investigateur principal ou inclusion ou adressage d'un minimum de 10 patients dans un protocole académique • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM 	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
2.13.	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Publications dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Position de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou de dernier ou avant-dernier auteur • Au minimum 1 publication sur le cycle 	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
2.14.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine de la rhumatologie • Revues indexées ou avec comité de lecture • Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans 	Transmission des fichiers pdf de relecture d'articles fournies par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
2.15.	Action "hors liste"	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
3.1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (liste des actions en annexe 2) : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
3.2.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités	Liste des formations en annexe 4	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
3.3.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité, intégrant des données saisies par les patients (PROMs, PREM)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Liste des registres validés par le CNP en annexe 6 	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
3.4.	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée : intervention dans une journée d'information, rédaction de fiches d'information (maladies, traitements), élaboration de questionnaires qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Liste actualisée des associations agréées en annexe 8 • Minimum de 2 actions sur 6 ans 	Attestation fournie par l'association d'usagers et transmise par le médecin
3.5.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique [ETP] ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans • Programme ETP labellisé par une ARS 	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
3.6.	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	Selon un cadre formalisé	Attestation de présence et protocole fournis par l'organisateur du dispositif et transmise par le médecin
3.7.	Patients traceurs	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un minimum de 4 réunions • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de présence aux réunions patient traceur
3.8.	Action "hors liste"	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
4.1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi</i> ou par un <i>ODPC</i> ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (annexe 2) : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.2.	Avoir un médecin traitant (ou du travail)	Hors autodéclaration ou parent au 1er degré ET l'avoir consulté au moins 3 fois pendant la période de certification	Attestations du médecin traitant (ou du travail)
4.3.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage"	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en annexe 9	Déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.4.	Staffs d'équipe médico-soignante , groupes d'analyse de pratiques, groupes d'échange et d'analyse entre pairs permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un minimum de 4 réunions • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Compte rendu écrit des réunions avec liste de présence des participants transmise par le médecin
4.5.	Actions de gestion des risques professionnels délivrées par des <i>organismes de formation labellisés Qualiopi</i> ou par un <i>ODPC</i> ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues (annexe 2) : éligibilité de fait (méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM • Liste actualisée de thèmes d'actions en annexe 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.6.	Actions de prévention en santé personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 2 actions par an sur un cycle de certification • Liste actualisée d'actions en annexe 11 	Attestation ou déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
4.7.	Action "hors liste"	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
ESS : Équipe de soins spécialisés
FMC : Formation Médicale Continue
FQ : Formation Qualifiante
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 1

Composition du conseil scientifique du CNPR :

Paul Hubert BENAMOU, Françoise DEBIAIS, Romain FORESTIER, Véronique GAUD-LISTRAT, Cécile GAUJOUX-VIALA, Bernard MORAND, Jacques MOREL, Margaux MORET, Philippe ORCEL, Éric SENBEL

ANNEXE 2

La liste actualisée des actions au titre du DPC est publiée sur le site de l'ANDPC (<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc> onglet : Le DPC ; page : Rechercher une action de DPC ; en utilisant les filtres suivants : (profession : médecin ; spécialité : rhumatologie) [une formation ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

ANNEXE 3

Liste actualisée des congrès et autres formations **retenus par le CNPR** : toutes relèvent du **bloc 1** [une formation ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

- Congrès annuel de la Société française de rhumatologie [SFR] (annuel)
- Journées nationales de rhumatologie de la SFR (annuelles)
- Réunion de la Section Rachis de la SFR (annuelle)

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 4

Liste **actualisée** des formations diplômantes ou certifiantes retenues par le CNP : **toutes relèvent du bloc 1 (sauf mention spécifique en rouge)**

[une formation diplômante ne figurant pas dans cette liste pourra être soumise au CNPR pour validation dans le cadre d'une action hors-liste]

- Formation dans le cadre d'un 2^{ème} DES ou d'une formation spécialisée transversale, les FST disponibles pour les rhumatologues étant : cancérologie, douleur, expertise médicale – préjudice corporel, médecine du sport, soins palliatifs, pharmacologie médicale / thérapeutique (Décret n° 2017-535 du 12 avril 2017)
- DU et DIU retenus par le CNP accessibles aux rhumatologues :
 - DU ECRIN (EChographie Rhumatologique sur INternet – Pathologie). Sorbonne Université (Responsables : Pr Bruno Fautrel, Dr Fabien Etchepare, Dr Frédérique Gandjbakhch) <https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6983>
 - DIU d'Echographie et de Rhumatologie Interventionnelle avec Guidage Radioscopique ou Echographique (REGARDE) Grenoble - Université Joseph Fourier (Responsable pédagogique : Pr Philippe Gaudin) <https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-regarde-echographie-et-de-rhumatologie-interventionnelle-avec-guidage-radioscopique-ou-echographique-IQ3N7KLZ.html>
 - DIU de Rhumatologie Interventionnelle Echographique. Université de Nantes (Responsable pédagogique : Pr Benoit Le Goff) <https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-rhumatologie-interventionnelle-echographique>
 - DU – Rhumatologie de la Personne Âgée à distance Sorbonne Université (Responsable : Pr Joël Belmin) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-rhumatologie-de-la-personne-agee-a-distance/>
 - DU de Rhumatologie Pédiatrique. Université Paris-Cité (Responsable de l'enseignement : Pr Pierre Quartier) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-rhumatologie-pediatrique-XUE4_61.html
 - DIU Maladies rares _ Comprendre les particularités de la conception et de la conduite d'un essai thérapeutique <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-genetique/diu-maladies-rares.html>
 - DU Maladies osseuses constitutionnelles MOC. Université Paris-Cité (Responsable : Pr Valérie Cormier-Daire) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-maladies-osseuses-constitutionnelles-moc-XUJ8_101.html
 - DIU – Maladies Autoinflammatoires et Amyloses Inflammatoires. Sorbonne Université (Responsables : Pr David Saadoun et Pr Bruno Fautrel) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-maladies-autoinflammatoires-et-amyloses-inflammatoires/>
 - DU Maladies auto-immunes et maladies systémiques. Université Paris-Cité (Responsable : Pr Luc Mouthon) https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-maladies-auto-immunes-et-maladies-systemiques-XU05_41.html
 - DIU d'Immunopathologie. Sorbonne Université (Responsables : Pr François Lemoine et Dr Michelle Rosenzweig) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-immunopathologie/>

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 5

Activités d'enseignement universitaire retenues par le CNP (toutes relèvent du bloc 1) :

Enseignements délivrés dans le cadre des 2^{ème} et 3^{ème} cycle des études universitaires en santé, des enseignements dans des formations spécialisées (DES, Masters, DU/DIU, cours en ligne susmentionnés dans l'annexe 4).

ANNEXE 6

Liste actualisée des registres pratiques, observatoires, bases de données de la spécialité, en précisant pour chacun s'il intègre (bloc 3) ou non (bloc 2) des données-patients

- Registre TIAGO : Registre français des injections intraarticulaires dans la gonarthrose ; **blocs 2 et 3**
- Registre MAJIK-SFR : Étude observationnelle multicentrique de type « observatoire » procédant à un recueil ambispectif et continu de données cliniques et biologiques concernant des patients traités par inhibiteurs de JAK (promotion SFR)
- Registre ART-SFR : Étude portant sur le recueil de données cliniques et biologiques concernant des patients traités par ANTI-TNF pour polyarthrite rhumatoïde (promotion SFR)
- Cohorte ESPOIR : Étude et Suivi des Polyarthrites Indifférenciées Récentes (promotion SFR)
- Cohorte DÉsir : Devenir des Spondylarthropathies Indifférenciées Récentes (promotion AP-HP)
- Cohorte JADORE : Cohorte française de suivi des patients atteints de PseudoPolyarthrite Rhizomélique (promotion CHU de Brest)

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 7

Les stages pour la MSU peuvent être obtenus par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux et locaux de la spécialité : liste ci-dessous.

Région	Coordinateurs régionaux	CHU de la région	Coordinateur locaux
Outre-mer	Michel DeBandt	Martinique/Pointe à Pitre	Michel DeBandt
		Auvergne-Rhône-Alpes	Roland Chapurlat
Bourgogne-Franche-Comté	Clément Prati	Besançon Dijon	Clément Prati Jean-Francis Maillefert
		Bretagne	Alain Saraux
Centre	Philippe Goupille	Tours	Philippe Goupille
Grand-Est	Isabelle Chary-Valckenaere	Nancy Reims Strasbourg	Isabelle Chary-Valckenaere Jean-Hugues Salmon Jacques Eric Gottenberg
		Hauts-de-France	René-Marc Flipo
Ile de France	Corinne Miceli		

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 8

Liste pour la spécialité des associations d'usagers du système de santé agréées [NB : les actions menées dans le domaine rhumatologique avec d'autres associations figurant sur la liste complète des associations d'usagers du système de santé agréées pourront être retenues]

(<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>) :

- Association France Lyme
- Association Française du Gougerot-Sjögren et des Syndromes Secs
- Alliance Maladies Rares
- Association des Malades du Syndrome Mc Cune Albright
- Fibromyalgie France
- Association Française des Polyarthritiques et des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques
- Association des Sclérodermiques de France
- Association Francophone pour Vaincre les Douleurs
- Association France Vascularites
- Association Française des Malades du Myélome Multiple
- Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde
- Association d'information sur la Névralgie Pudendale et les Douleurs Pelvi-Périnéales
- Association Hypertension Artérielle Pulmonaire France
- Association Française des Syndromes de Marfan et Apparentés-Marfan
- Association des Personnes de Petite Taille
- Association Française du Lupus et autres Maladies Autoimmunes (AFL +)
- Fibromyalgie SOS
- Spondyl'Asso

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 9

Questionnaires d'auto-évaluation de sa santé préconisés par le CNPR :

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle, vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31
- Karasek Job Content Questionnaire :
http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_conte-nus1402997546.pdf
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :
https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf
- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS) :
<http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/EHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>
- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT) :
<https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>
- Hospital Anxiety and Depression Scale (échelle HAS) :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf
- Maslach Burnout Inventory (MBI test):
<https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>

À quoi ressemble le référentiel du CNPR ?

ANNEXE 10

Liste de thèmes d'actions de gestion des risques professionnels :

- formation sur la santé psychique et physique
- formation à la prise en compte de l'ergonomie au travail
- formation radio protection
- formation à la prévention et gestion des risques psycho-sociaux
- participation active à un comité de vie professionnelle santé au travail
- actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins

ANNEXE 11

Liste d'actions de prévention en santé :

- suivi de la tenue à jour de ses vaccinations personnelles
- participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle (cancer du sein, du colon, du poumon)
- activités sportives
- activités culturelles en tant qu'acteur
- participation à une activité caritative ou de coopération
- action en santé nutritionnelle
- prise de congé parental
- prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année
- souscription à une assurance complémentaire (mutuelle)
- souscription à une assurance prévoyance (indemnités journalières)
- souscription à une assurance perte d'exploitation

REGISTRE TIAGO



Refonte du CRF : plus simple pour le médecin et le patient

Tests en cours mais a priori OK faisabilité et pertinence

Nécessité de faire évoluer le cadre DPC vers registre car moins de cas nécessaires (4 au lieu de 10). Valorisation? Mais certifiant bloc 1 ou 2


Campagne de promotion (K Louati) à prévoir

Représentativité UEMS



- Titulaires : E MAHEU
- Et G FALGARONE
- Nécessité de **suppléants** anglophones pour 2 réunions annuelles 1 en visio et 1 en présentiel avec un rapport au bureau du CNP
- Souhaitons un poste au Bureau vu le niveau de notre contribution
- Importance +++ équivalence de diplôme en Europe/maquette
- Validation de la formation par Uems/référentiel métier Euler

Nombres d'internes en rhumatologie



Travail argumenté à concevoir issu des données du livre blanc
Situation démographique dramatiques ; penalise accès au soin
Commission souhaitable ++ et ensuite Lobbying ++
Evaluer le nb d'internes en rhumato pour éviter un déclin de la profession
Pourquoi la rhumatologie est une spécialité essentielle
(conclusion du LB)

GROUPES de TRAVAIL : s'inscrire



- Communication (mise à jour du site , réseaux sociaux...)
- Mise à jour des OP
- Commission augmentation nombres d'internes
- Réponses aux demandes des tutelles
 - Systématiser les requêtes (Commissions scientifique de la SFR pour PHRC par ex>>point d'entrée unique Adeline Ruysen Wytrand)
 - Plus complexe selon les demandes (cheville épicondylite... cadmium fragilité à la chaleur)..vos idées?